

# Suivi des audits de l'optimisation des ressources et des examens de 2011

Nous avons l'habitude de formuler des recommandations précises dans nos rapports d'audit de l'optimisation des ressources et de demander aux ministères et aux organismes de la Couronne et du secteur parapublic de répondre par écrit à chaque recommandation, pour inclusion dans le Chapitre 3 de notre Rapport annuel. Deux ans après la publication de nos recommandations et des réponses des ministères et organismes, nous vérifions les mesures que la direction a prises par suite des recommandations.

Le Chapitre 4 décrit brièvement les audits de l'optimisation des ressources qui étaient présentés dans le Chapitre 3 de notre *Rapport annuel 2011* et précise l'état des interventions motivées par nos recommandations, telles que déclarées par la direction.

Lorsque le Comité permanent des comptes publics (le Comité) tient des audiences sur nos audits et publie des rapports à leur sujet, nous incluons un résumé de ses recommandations dans la section applicable du présent chapitre. Nous fournissons ces rapports supplémentaires pour nous assurer que les entités auditées ont pris des mesures pour donner suite aux questions soulevées

par le Comité lors de l'audience et dans tout rapport subséquent à l'Assemblée législative. Étant donné les vastes audiences qu'il a tenues en 2012 et 2013 sur notre rapport spécial *Services d'ambulance aérienne et services connexes d'Ornge*, le Comité n'a pas tenu d'audiences sur nos audits de l'optimisation des ressources de 2011. Le Chapitre 6 décrit plus en détail les activités du Comité.

Nous pouvons signaler que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de 86 % des recommandations formulées en 2011, ces progrès étant substantiels dans environ 43 % des cas.

Notre suivi consiste surtout à demander des renseignements au personnel de direction, à discuter avec lui et à examiner des documents justificatifs choisis. Dans quelques cas, des auditeurs internes de l'organisme ont contribué à l'exécution de ce travail. Comme il ne s'agit pas d'un audit, nous ne pouvons affirmer avec un degré élevé de certitude que les mesures correctives décrites ont été mises en œuvre avec efficacité. Les mesures correctives prises ou prévues seront examinées et exposées plus en détail dans de futurs audits et pourraient influencer le moment choisi pour effectuer ceux-ci.